



# UNION REGIONALE FORCE OUVRIERE NOUVELLE AQUITAINE

1e 5 juin 2024

## **CESER de Nouvelle-Aquitaine - Session des 4 et 5 juin 2024 Projet de délibération partenariat en faveur l'éducation et de la jeunesse – projets de conventions : Lycée professionnel : Intervention de Force Ouvrière**

Alors que la réforme Grandjean du lycée professionnel se met en place, ce qu'illustrent la convention-cadre de partenariat sur les responsabilités partagées et la convention relative au développement de la voie professionnelle soumises au CESER, Force Ouvrière tient à rappeler ici le mépris le plus total dont fait preuve dans ce dossier le ministère envers les instances représentatives de l'Éducation nationale et les revendications des personnels pour imposer sa réforme.

La réforme a été rejetée par le Conseil Supérieur de l'Éducation en début d'année (par 58 voix contre et 18 abstentions), instance consultative dont nous rappelons qu'elle se compose des organisations syndicales des personnels, mais aussi des représentants des usagers (parents, lycéens, étudiants) ainsi que de ceux des collectivités territoriales et des associations périscolaires et familiales.

Nous ne pourrions ici en décrypter tous les points dans le détail. Mais en souligner quelques aspects suffira à montrer à quel point elle met en péril l'avenir d'une jeunesse défavorisée et brise l'égalité des chances en faisant du lycée professionnel un outil de la politique de l'emploi du gouvernement au -seul-service des intérêts des employeurs.

Le parcours -commun- des élèves en lycée professionnel est diminué de six semaines et la plupart des épreuves aux examens en fin de terminale sont avancées d'autant afin d'introduire un parcours personnalisé, ce qui crée ainsi de fait deux voies, l'une menant à l'insertion immédiate, via des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP), et l'autre à une poursuite d'études. C'est une véritable déstructuration de l'année de terminale et du rôle du lycée professionnel dans l'Éducation nationale, qui ne permettra plus -à l'ensemble- des élèves de viser et d'obtenir le plus haut niveau de diplôme avant d'entrer sur le marché du travail.

Ce parcours à la carte n'est qu'une réponse à la commande présidentielle : augmenter le nombre de semaines de stages en entreprise, sous prétexte de favoriser le plein emploi. La déstructuration de la classe de terminale débouche ainsi sur un lycée professionnel à deux vitesses et offre aux entreprises une main d'œuvre gratuite financée encore une fois par l'État.

Les élèves perdent 170 heures de cours sur trois ans alors qu'ils ont besoin de plus et de mieux d'école, la plupart arrivant en lycée pro après un parcours scolaire difficile : la majorité des élèves ayant échoué au brevet sont orientés en lycée pro.

Ou plutôt... arrivaient, car désormais les élèves de troisième devront obligatoirement avoir leur brevet pour s'inscrire en seconde professionnelle. En cas d'échec au brevet, ils devront passer par une prépa seconde aux contours flous. En revanche, le brevet ne sera pas obligatoire pour ceux qui choisiront un CAP, c'est-à-dire une formation courte, ou une seconde par apprentissage. N'est-ce pas le meilleur moyen de vider les lycées professionnels ?

La réforme Grandjean associe désormais à l'élaboration de la carte des formations professionnelles et BTS les préfetures et sous-préfetures qui ont comme seul objectif d'appliquer la politique

gouvernementale de l'emploi à savoir de satisfaire les besoins immédiats des entreprises, au mépris des envies des jeunes, de leurs demandes. En conséquence, des formations devront fermer.

La réforme Grandjean qui va coûter un milliard d'euros en 2024, va donc se solder par une immense perte de chance pour les élèves et un plan social de choc pour les personnels ainsi que par la remise en cause de leur statut.

Tout ceci a conduit, outre au refus unanime du Conseil Supérieur de l'Éducation de début d'année, à la forte mobilisation du personnel dans une très large unité syndicale, en particulier le 12 décembre 2023.

Le 15 décembre 2022, le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine a adopté le vœu « **Pour l'abandon de la réforme des lycées professionnels** », qui se concluait « *Par ce vœu, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine demande l'abandon de cette réforme des lycées professionnels, le maintien des temps d'enseignement généraux en lycées et le maintien du caractère national des formations, base des conventions collectives et des droits des salariés femmes et hommes.* ».

Or aujourd'hui la délibération soumise au CESER s'inscrit dans l'application de cette réforme : « *La réforme de la voie professionnelle engagée par l'Etat vise à refaire de cette voie, porteuse d'emplois pour les territoires mais aussi de réponses aux enjeux environnementaux, démographiques et économiques, une voie d'excellence.* »

**Vous l'aurez compris, pour Force Ouvrière la solution reste le retrait pur et simple de la réforme Grandjean.**